

Metz, le 5 juillet 2019

## COMMUNIQUÉ

### Mise à disposition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans les dossiers de concertation

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un document stratégique qui présente une vision partagée des 7 intercommunalités du SCoTAM : Metz Métropole, Rives de Moselle, Houve et Pays Boulageois, Pays de Pange, Sud Messin, Mad et Moselle et Pays Orne-Moselle.

Ce document dresse l'ambition générale que se sont donnés les élus du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) pour l'aménagement, le développement et la protection de l'environnement de leur territoire pour les 20 prochaines années.

Le Syndicat mixte du SCoTAM a construit son PADD autour d'une ambition et de quatre axes de projet.

Les élus du SCoTAM ont exprimé la volonté commune de se positionner comme étant une terre d'accueil pour les hommes, les entreprises et la nature.

Le PADD porte cette ambition en s'appuyant sur deux principes fondateurs : **s'appuyer sur les potentialités et les spécificités du territoire du SCoTAM ainsi que de ses intercommunalités et intégrer les enjeux environnementaux et climatiques.**



Quatre axes stratégiques permettent de décliner le projet :

1. **Révéler notre patrimoine paysager et écologique** pour comprendre les fondamentaux formant le socle de notre territoire, définir un cap commun et se préparer aux changements.

2. **Gérer nos ressources durablement** pour atténuer et s'adapter au mieux au changement climatique, maintenir la biodiversité, limiter nos impacts environnementaux, améliorer la santé publique et favoriser l'autosuffisance alimentaire.

3. **Développer et organiser un territoire des proximités** pour permettre aux habitants de vivre la proximité (trouver un logement, accéder aisément à l'emploi / services / équipements / commerces...etc.) en limitant le recours aux déplacements individuels motorisés et à l'étalement urbain, pour lutter contre la précarité économique et sociale des ménages et réduire l'empreinte environnementale.

4. **Rayonner dans et au-delà de nos frontières** pour tenir son rôle structurant dans la Région Grand Est et assumer sa dimension européenne.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est disponible dans le dossier de concertation ouvert dans chacune des intercommunalités du SCoTAM ainsi au siège du Syndicat mixte, depuis le 12 juillet 2019.

De plus, le dossier de concertation\* comporte :

1. Registre des observations
2. Note de présentation du SCoTAM
3. Plaquette institutionnelle du SCoTAM
4. Délibération du 3 juillet 2017 prescrivant la 1ère révision du SCoTAM
5. Carte du territoire (format A3)
6. Kakémonos du SCoTAM

Ce dossier de concertation **est ouvert au public jusqu'à l'arrêt du projet de SCoTAM**. Il sera alimenté au fur et à mesure de l'avancée des travaux de révision.

Le Syndicat mixte se fixe l'objectif d'arrêter le projet de SCoTAM pour le mois de décembre 2019.

\* La consultation s'effectue aux jours et horaires habituels d'ouverture des intercommunalités membres et du Syndicat mixte du SCoTAM.

**Pièce jointe :**

Projet de PADD – mai 2019

**Contacts presse**

**Angélique HARMAND** – Responsable du Syndicat Mixte

03 87 39 89 89 - [aharmand@metzmetropole.fr](mailto:aharmand@metzmetropole.fr)

**Fatiha El Houda DRICI** – Chargée de mission communication et concertation

03 87 39 71 63 - [fdrici@metzmetropole.fr](mailto:fdrici@metzmetropole.fr)